Nations Unies S/PV.5248



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5248e séance

Vendredi 19 août 2005, à 10 h 55

New York

Président :	M. Oshima	(Japon)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. García Moritán
	Bénin	M. Aho-Glele
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Cheng Jingye
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Philippines	M. Chuasoto
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

La situation en Guinée-Bissau

05-46547 (F)



La séance est ouverte à 10 h 55.

Minute de silence

Le Président (*parle en anglais*) : Nous commémorons aujourd'hui le deuxième anniversaire de l'attentat à la bombe qui a frappé les bureaux des Nations Unies à Bagdad, et dans lequel 22 personnes ont perdu la vie et des centaines d'autres ont été blessées. J'invite les membres du Conseil à se joindre à moi pour observer une minute de silence en hommage à la mémoire de ceux qui ont été tués en essayant d'aider le peuple iraquien à retrouver la paix, la stabilité et la démocratie.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Guinée-Bissau

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de la représentante de la Guinée-Bissau une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Pinto Lopes D'Alva (Guinée-Bissau) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/380, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité prend note avec satisfaction du bon déroulement des élections présidentielles en Guinée-Bissau et de la proclamation des résultats définitifs du scrutin par la Commission électorale nationale, qui marque une étape importante vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Le Conseil prend acte du recours formé devant la Cour suprême de justice par l'un des candidats et encourage vivement toutes les parties à honorer leurs engagements et à accepter le verdict final de la Cour. Il leur demande instamment de s'abstenir de tous actes de nature à mettre en cause la marche vers la paix et la stabilité en Guinée-Bissau.

Le Conseil rend hommage à la population de Guinée-Bissau pour sa participation encourageante à cette consultation électorale.

Le Conseil rend hommage aux partenaires et voisins de la Guinée-Bissau, qui lui ont prêté un concours indispensable pour la tenue des élections. Il félicite aussi les observateurs internationaux qui ont joué un rôle essentiel dans l'ensemble du pays et se félicite de ce qu'ils aient déclaré les élections présidentielles libres, régulières et transparentes.

Le Conseil exprime sa gratitude à la Communauté des pays de langue portugaise, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'Union européenne, à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, à l'Envoyé spécial du Président de l'Union africaine, au Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau et au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), aux partenaires bilatéraux et aux institutions financières internationales pour la contribution qu'ils lui ont apportée. Le Conseil souligne l'importance de leurs efforts diplomatiques opportuns visant à promouvoir le dialogue national et le respect de l'état de droit.

Étant donné les problèmes auxquels la Guinée-Bissau doit encore faire face, le Conseil

invite instamment toutes les parties nationales et internationales concernées à réaffirmer leur attachement à la paix et à la démocratie en Guinée-Bissau et engage les partenaires bilatéraux du développement de la Guinée-Bissau, les institutions financières internationales et les organismes des Nations Unies à accroître leur aide au développement économique et social, à la consolidation des institutions du pays ainsi qu'à la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, en particulier en fournissant d'urgence un concours financier et technique à court terme, et en participant activement à la table ronde des donateurs qui doit se tenir en novembre 2005.

En conséquence, le Conseil accueille avec satisfaction la décision prise par le Conseil économique et social, le 26 juillet 2005, de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur la Guinée-Bissau et félicite le Groupe de son travail.

Le Conseil invite le Secrétaire général à présenter des recommandations, dans son prochain rapport, concernant la mise à jour du mandat et du rôle du BANUGBIS dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau au delà de la période de transition. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/39.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 heures.